

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 4 juillet 2018

Etaient présents : Tous les conseillers, à l'exception de Mrs Fischer et Boucher, Mmes Berviller, Reslinger et Peiffert (tous excusés)

La séance est ouverte à 18 h par M. BRUN Jean-Michel, Maire de COUME.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 13 avril 2018.

A la demande du Maire, le secrétaire de mairie donne lecture du procès-verbal de la réunion du 13 avril 2018.

Le procès-verbal est approuvé sans autre observation.

RUE DE LA COLLINE.

Le Maire rappelle que l'avant-projet d'aménagement de la rue de la Colline a été présenté aux membres du CM lors de la séance précédente. La procédure d'appel d'offres a été lancée en juin et 3 offres ont été déposées par les entreprises. Les offres présentées étant toutes les trois supérieures à l'estimation du maître d'œuvre, il a été recouru à une renégociation des offres. Au final c'est le groupement d'entreprises SMTPF/CITEOS qui a présenté l'offre la moins disante pour un montant de 344 245,81 € HT. Le CM attribue le marché de la rue de la Colline à ces deux entreprises. En fonction de la situation financière de la commune, il n'est pas exclu qu'un emprunt complémentaire soit nécessaire. Le Maire indique que les travaux liés à l'assainissement et au réseau d'eau potable sur une partie de la rue sont en cours.

DECISIONS FINANCIERES.

Le CM approuve la décision modificative n°1 du bud get. Le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à un agrandissement du columbarium. Le CM approuve le devis d'un montant de 7 200 € TTC présenté par les Pompes Funèbres et Marbrerie Boulageoise qui installera 8 alvéoles supplémentaires. Le montant de la location d'une case reste inchangé soit 500 € pour une durée de 15 ans et 750 € pour une durée de 30 ans. Le CM accepte le don d'un montant de 3 500 € que la société éolienne BOREAS souhaite verser à la commune pour financer l'équipement des écoles.

DECISIONS ADMINISTRATIVES

Après avoir entendu les explications concernant la procédure RGPD, le CM donne son accord à la signature d'une convention avec le centre de gestion de la fonction publique de Meurthe et Moselle qui se propose de prendre en charge l'analyse et le respect des nouvelles règles de gestion des fichiers informatiques contenant des données personnelles. Le centre de gestion met à la disposition de la commune son informaticien qui exercera les fonctions de délégué à la protection des données.

Le CM approuve également la convention présentée par le centre de gestion de la fonction publique de la Moselle en vue de la mise à disposition de personnel contractuel en cas d'indisponibilité d'un agent de la commune.

DIVERS

Le Maire fait le point sur la situation des effectifs des écoles pour la prochaine rentrée scolaire, l'école maternelle comptera 20 élèves et l'école primaire 41. Il indique qu'il n'y aura pas de difficultés pour accueillir l'ensemble des élèves de la maternelle.

Il informe le CM de l'évolution des études menées sous l'égide de la communauté de communes de la houe et du pays boulageois en vue de l'établissement du PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) et de la composition des divers groupes de travail.

Il indique que 2 réunions de travail se sont tenues pour l'examen des conséquences de la remontée de la nappe phréatique dans le bassin houiller. Il informe les membres du CM que la commune de Coume n'est plus concernée par un risque de remontée des eaux.

Des travaux d'amélioration ont été entrepris dans le logement du 1^{er} étage de la salle des fêtes, ce logement est toujours libre, le loyer est fixé à 502,70 € par mois.

L'inauguration des vestiaires a été fixée au 11 et 12 août, les invitations ont été lancées par la mairie.

Le Maire répond ensuite à une question sur une possible relance du foyer des jeunes, il indique qu'il a eu des contacts à ce sujet avec un groupe de jeunes. Une assemblée constitutive pourrait se tenir en septembre. Il donne également des explications sur les règles concernant l'enclavement de terrains.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 15.

Le Maire,